

La Chrétienté bretonne des origines à la fin du XII^e siècle.

Un livre intitulé *Christianity in Celtic Lands*, portant le sous-titre suivant : *A History of the Churches of the Celts, their origin, their development, influence and mutual relations*, vient d'être publié à Londres¹. Il est basé sur *Les chrétientés celtiques*, parues en 1911, mais ne saurait être considéré comme une simple édition anglaise de cet ouvrage, car, outre les innombrables retouches et mises au point de détail exécutées dans toutes les parties du volume, certains chapitres ont été substantiellement remaniés et considérablement augmentés. Le lecteur pourra constater les changements opérés dans les pages qui suivent, qui sont une version française du chapitre IV, *The Britons in Armorica*, auquel ont été jointes deux sections du chapitre XI, *The gradual Decline of Celtic Particularism*, se rapportant également à la Bretagne. On reconnaîtra sans peine, en plusieurs endroits, ce que l'auteur doit aux récents travaux de M. J. Loth et du regretté René Largillière².

L. G.

1. Londres, Sheed et Ward, 1932, LXII-458 pages (avec 3 cartes). Prix : 18 s. En vente à la Librairie Le Goaziou, 7, rue Saint-François, Quimper.

2. Abréviations employées dans l'article : AB = *Analecta Bollandiana*. — *An. Br.* = *Annales de Bretagne*. — BOLL., AS = Bollandistes, *Acta Sanctorum*. — BSAF = *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*. — *Chr. Nam.* = *La chronique de Nantes*, éd. René MERLET (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, Paris, 1896). — DUCHESNE, *Fastes* = Louis DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 vol. (Paris, 1907-15). — DUINE, *Inventaire* = F. DUINE, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne* (Paris, 1922). — DUINE, *Memento* = *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne, v^e-x^e siècle* (Rennes, 1918). — DUINE, *Métropole* = *La métropole de Bretagne* (Paris, 1916). — DUINE, *Schisme* = *Le schisme breton* (*An. Br.*, XXX, 1915, p. 424-68) [Anonyme]. — LA BORDERIE, *HB* = ARTHUR LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, I-III (Rennes, 1896-99). — LARGILLIÈRE, *Les saints* = René LARGILLIÈRE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne* (Rennes, 1925). — L. G. = L. GOUGAUD. — LOT, *Mélanges* = Ferdinand LOT, *Mélanges d'histoire bretonne, v^e-XI^e siècle* (Paris, 1907). — LOTH, *Émigration* = Joseph LOTH, *L'émigration bretonne en Armorique* (Paris, 1883). — *Mém. SHAB* = *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*. — *MG* = *Monumenta Germaniae historica*. — *PL* = MIGNE, *Patrologia latina*. — *R. Cel.* = *Revue celtique*. — *Vita Gildae* = *Vita Gildae* auct. Monacho Ruiensi, éd. Th. MOMMSEN (*MG.*, *Auct. ant.*, XIII, p. 90-106). — *Vita Sam.* = *Vita Samsonis*, éd. Robert FAWTIER, *La Vie de saint Samson* (*Bibl. de l'École des Hautes Etudes : Sciences hist. et philol.*, CXCVII, Paris, 1912, p. 91-172).

I

Causes et date de l'émigration.

Il s'est produit plusieurs opinions sur les causes de l'émigration des Bretons insulaires en Armorique. On a cru longtemps qu'ils avaient fait la conquête de la péninsule dès la fin du iv^e siècle, conduits par le tyran Maxime et par Conan Mériadec, exterminant les indigènes et s'installant à leur place. Personne ne songe plus aujourd'hui à soutenir un tel système, dont la base est toute légendaire³.

La thèse de Thomas Wright est encore plus inattendue. Suivant lui, il n'y aurait pas eu d'émigration bretonne en Armorique; ce seraient, au contraire, les Celtes d'Armorique qui auraient peuplé le pays de Galles pendant la période où le reste de l'île était conquis par les Anglo-Saxons⁴.

Un critique dont l'opinion, quelle que soit la question débattue, mérite de retenir l'attention a prétendu que l'émigration aurait été déterminée par les incursions et les ravages opérés dans la Bretagne occidentale par les Scots venus d'Irlande et qu'elle se serait produite « avant l'année 400 au plus tard ». Harcelés et dépossédés par ces pillards, les Bretons de ces régions auraient été obligés d'abandonner leur patrie⁵. Il est certain qu'il y eut des établissements irlandais dans cette partie de l'île, mais ils n'eurent

3. Gallet et Dom Hyacinthe Morice, au xviii^e siècle, ont tiré cette fable de Godefroy de Monmouth. On trouvera une réfutation de cette théorie par A. de la Borderie dans *HB*, II, p. 441-56. Dom François Plaine en a élaboré une autre où la légende de Sainte Ursule occupe une place assez inattendue. Voir *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires* (Paris, 1899) et les remarques de M. F. Lot dans son compte rendu de cette étude (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXI, 1900, p. 547-49).

4. Thomas WRIGHT, *On the Origin of the Welsh* (*Archæologia Cambrensis*, 3^e sér., IV, 1858, p. 289-305).

5. F. LOT, *loc. cit.*

point les conséquences que leur attribue cet auteur, et aucun texte historique ne signale la présence de Bretons en Armorique avant la seconde moitié du v^e siècle.

Ce ne sont pas les Scots, mais les Anglo-Saxons qui ont contraint les Bretons à passer la mer. Les premières descentes de ces envahisseurs datent très probablement de l'an 428. Leur nombre s'accrut rapidement dans le cours des années qui suivirent. Ils se mirent aussitôt à parcourir le pays en diverses directions semant partout la terreur et les ruines. Dès le début, et durant longtemps, les Bretons leur tinrent tête; mais de nombreuses populations, dépossédées de leurs biens, expulsées de leurs territoires, s'enfoncèrent dans les régions extrêmes de l'Ouest, et là, acculées à la mer, n'eurent bientôt plus d'autre ressource que de gagner une terre étrangère⁶.

Certains allèrent s'établir jusqu'en Galice. Les conciles de Lugo, de Braga, de Tolède mentionnent des évêchés et des évêques bretons dans ce pays au vi^e et au vii^e siècles. Le siège de Britonia en Galice survécut au moins jusqu'en l'an 900⁷. Le plus ancien évêque de ce siège dont on connaisse le nom s'appelait Mailloc; il assista au second concile de Braga en 572⁸.

La plupart des émigrants abordèrent aux côtes d'Armorique. Dans la seconde moitié du v^e siècle, ils s'étaient déjà fixés en grand nombre dans ce pays. Un certain Mansuetus qualifié « évêque des Bretons », sans désignation de siège, est présent au concile de Tours de 461⁹. Douze mille Bretons atteignent, vers 470, par l'Océan le pays situé au nord de la Loire et viennent se poster sur le territoire des Bituriges pour prêter main-forte à l'empereur

6. LOTH, *Emigration*, ch. IV, § 1.

7. HADDAN et STUBBS, *Councils and Ecclesiastical Documents*, II, p. 99-101. — Cf. F. FITA, *Concilio Ovetense del año 900? Texto inédito* (*Boletín de la Real Academia de la Historia*, Madrid, 1901, XXXVIII, p. 113-33).

8. HADDAN et STUBBS, *Councils*, II, p. 99.

9. MANSI, *Concilia*, VII, col. 947.

Anthemius en lutte avec Euric, roi des Wisigoths¹⁰. Le général commandant cette armée s'appelait Riothimus, nom breton qui fut porté plus tard par un roi de Domnonée¹¹.

Durant tout le vi^e siècle, *Cornovii* et *Dumnonii*, insulaires, fournirent d'importants contingents à l'émigration.

II

Etablissement des peuplades émigrées sur le sol armoricain.

A l'époque où les premiers flots d'émigrants débarquèrent sur le littoral péninsulaire du *tractus Armoricanus*, cette terre était, comme tout le reste de la Gaule, sous la domination romaine¹². Administrativement, elle faisait partie de la III^e Lyonnaise. Cinq cités gallo-romaines se partageaient son territoire, celles des *Namnetes* (pays de Nantes), des *Redones* (pays de Rennes), des *Veneti* (pays de Vannes), des *Curiosolites* (ou mieux *Coriosopites*) et celle des *Osismi*¹³.

La péninsule avait été romanisée comme le reste de la Gaule. L'ancienne langue celtique ou gauloise ne paraît pas s'y être maintenue plus qu'ailleurs. A l'arrivée des Bretons, on y parlait le latin vulgaire, lequel était en train de se transformer en roman¹⁴. A cette langue romane les Bretons substituèrent la leur, le breton armoricain ou bas-

10. JORNANDES, *Getica*, 45 (MG. Auct. ant., V, p. 118-19); SIDOINE APOLLINAIRE, Ep. I, 7, éd. LUETJHANN (MG. Auct. ant., VIII, p. 11).

11. LOTH, *Emigration*, p. 154. — Sur les traces possibles de ces Bretons dans la toponymie du territoire des Bituriges, voir Auguste LONGNON, *Les noms de lieu de France, leur origine, leur signification* (Paris, 1920-29), p. 136.

12. J. LOTH, *De vocis Aremoricae ad quintum post Christum natum saeculum forma atque significacione* (Redonibus, 1883).

13. *Notitia Galliarum* (MG. Auct. ant., IX, p. 586-87). Cf. DUCHESNE, *Fastes*, II, p. 242-45; H. WAQUET, *De Corisopitum à Conflans-Saint-Corentin (Mélanges bretons et celtiques offerts à Joseph Loth, Rennes et Paris, 1927, p. 12-17)*.

14. J. LOTH, *Les langues romane et bretonne en Armorique* (R. Cel., XXVIII, 1907, p. 374-403).

breton, encore parlé aujourd'hui dans le Finistère, dans une partie du Morbihan et des Côtes-du-Nord¹⁵. Enfin l'établissement des insulaires entraîna le changement de nom du pays. C'est un fait réalisé au vi^e siècle. Marius d'Avenches († 593 ou 594), Grégoire de Tours († 595), Venance Fortunat († 600) appellent cette région *Brittania* (*Britannia*) et ses habitants *Brittani* (*Britanni*) ou *Britones*¹⁶.

C'est par bandes provenant d'une même région, portées par de nombreuses flotilles, que les Bretons passèrent la mer. Ceux du nord, de la Cumbria, du Strathclyde, ne semblent pas s'être déplacés en corps. Tout au plus envoyèrent-ils quelques individus en Armorique, peut-être, par exemple, ce saint Ivy, qui a donné son nom à Pontivy ainsi qu'aux différents lieux nommés Loguivy¹⁷.

Le principal foyer d'émigration fut probablement l'ancienne Dumnonia, devenue la presqu'île de Cornouaille (comtés actuels de Cornwall, Devon, Dorset, Somerset). Le nom de Dumnonia a d'ailleurs passé la Manche avec les émigrés de ce pays. Au ix^e siècle, ce nom désigne tout le nord de notre Armorique, depuis l'embouchure de l'Elorn jusqu'au Couesnon¹⁸. Toutefois, cette vaste région ne comprenait pas une unité ethnique sans mélange. Ainsi, son extrémité occidentale, le pays de Léon, a dû être occupé par des Gallois venus de Caerleon-sur-Usk¹⁹. Les grands

15. ALBERT DAUZAT, *Le breton et le français* (*La Nature*, n° 2717, 1^{er} mai, 1926, p. 273-78, avec 3 cartes). Cf. J. LOTH, *Les langues bretonne et française en Bretagne d'après un travail récent* (*R. Cel.*, XLIII, 1926, p. 419-27). A. DAUZAT, *La pénétration du français en Bretagne du XVIII^e siècle à nos jours* (*Revue de philologie française*, XLIII, 1929, p. 1-55, avec 3 graphiques et une carte). Cf. J. VENDRYES, *R. Cel.*, XLVII, 1930, p. 249-50.

16. MARIUS D'AVENCHES, *Chronica*, a. a. 560 (*MG. Auct. ant.*, XI, p. 237); GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, 4, 20; V, 16, 27, etc. éd. B. KRUSCH (*MG. Scr. RM.*, I, p. 143, 157, etc.); VENANCE FORTUNAT, *Carmina*, III, 8, éd. LEO (*MG. Auct. ant.*, IV, p. 59); du même auteur, *Vita Paterni*, 10 (*Ib.*, p. 36); *Vita B. Maurilii*, 16 (*Ib.*, p. 93). Concile de Tours de l'année 567, can. 9 (*MG. Leges*; III, *Concilia*, I, p. 124). Cf. L. G., *Un point obscur de l'itinéraire de S. Colomban venant en Gaule* (*An. Br.*, XXXI, 1907, p. 329).

17. LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 26, 76, 151.

18. J. LOTH, *L'étendue de la Domnonée armoricaine* (*R. Cel.*, VIII, 1887, p. 156-57).

19. LOTH, *Emigration*, p. 191.

moines qui ont fondé les principaux établissements épiscopaux ou monastiques de la Domnonée, Samson, Paul Aurélien, Lunaire, Magloire, Méen, Malo, sont d'origine galloise. Tutwal cependant, premier évêque de Tréguier, est originaire de la Domnonée insulaire.

Ptolémée signale les Cornavii (Κορνάβιοι) tout à fait au nord de l'île de Bretagne²⁰. A l'époque des invasions saxonnes, on trouve des Cornavii établis à l'est du pays de Galles actuel. Chester (Deva) et Wroxeter (Viroconium) sont leurs principales villes²¹. Sous la pression de l'invasion germanique, cette peuplade glisse plus au sud et se fixe à la pointe de la Domnonée, à laquelle elle donne son nom : Cornovia, Cornubia²² (A.-S. Corn-wealas = Cornwall). C'est une forte portion de cette peuplade qui se détacha, au v^e ou vi^e siècle, pour fonder la Cornouaille armoricaine entre l'Elorn et l'Ellé. Les Cornavii ont joué un rôle considérable dans l'émigration. A tel point qu'une foule de noms de paroisses du Cornwall se retrouvent en Armorique²³ et que, d'après les linguistes, le cornique et le breton constituent deux dialectes extrêmement voisins. « Le point capital à relever, écrit M. J. Loth, c'est que le breton armoricain forme avec le cornique un groupe absolument intime vis-à-vis du gallois²⁴ ».

Quant aux Bretons établis au sud-est de l'Ellé, dans le Vannetais, il est plus difficile de savoir de quelle région précise ils vinrent. Ce pays s'appela le Broerec (vieux breton, *Bro-Weroc*), pays de Weroc, nom du fameux chef

20. PTOLÉMÉE, *Geographia*, II, 3, 11. Cf. Alfred HOLDER, *Alt Celtischer Sprachschatz* (Leipzig, 1896-1913), I, col. 1131; III, col. 379.

21. H. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'an 100 avant notre ère* (Paris, 1904), p. 28-29.

22. On rencontre « Cornubia » pour la première fois dans un poème de S. Aldhelm de Sherbone, *Carmina rhythmica*, I, éd. R. EHWALD (*MG. Auct. ant.*, XV, p. 524). Cf. J. LOTH, *R. Cel.*, XXII, 1901, p. 96.

23. Voir G.-H. DOBLE, *Les relations durant les âges entre la Bretagne et le Cornwall* (*Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie de Quimper et de Léon*, 1924); J. LOTH, *R. Cel.*, XXI, 1901, p. 98-100; A. OHEIX et ETHEL C. FAWTIER-JONES, *La « Vita » ancienne de saint Corentin* (*Mém. SHAB*, VI, 1925, p. 26).

24. J. LOTH, *R. Cel.*, XXII, 1901, p. 99; XVIII, p. 402; XXX, p. 397.

breton qui dirigea les expéditions contre les Francs. De l'éloignement de cette contrée, il ne faudrait pas conclure qu'elle fut colonisée en dernier lieu. Einhard prétend que les premiers émigrants se fixèrent sur les terres des Vénètes et des Curiosolites²⁵. La ville de Vannes ne fut au pouvoir des Bretons qu'au ix^e siècle, mais toute la côte au sud de cette ville jusqu'à la Loire, ainsi que les îles avoisinantes, dut être de bonne heure aux mains des Bretons²⁶. Vers le milieu du vi^e siècle, l'un des leurs, Macliau, frère du comte Chanao, poursuivi par celui-ci, se réfugia à Vannes, se fit tonsurer et devint même évêque. A la mort de Chanao, il abandonna son épiscopat, reprit l'habit laïque, retrouva sa femme et se réinstalla dans le « royaume » de son frère. Les évêques l'excommunièrent²⁷. Il est probable que ce furent des tribus galloises qui prirent possession du Vannetais²⁸. Le Vannetais oriental resta gallo-romain : il ne fut que faiblement bretonisé²⁹.

Le centre de la péninsule, des monts d'Arrée à la Rance et à la Vilaine, beaucoup moins peuplé, était occupé par la vaste forêt de Brocéliande, entrecoupée de landes, qui tint une grande place dans la littérature romanesque du pays au moyen âge.

Ermold le Noir fait entendre que les Gallo-Romains d'Armorique accueillirent par pitié les Bretons parce qu'ils étaient chrétiens³⁰. Mais ceux-ci ne se montrèrent guère reconnaissants. Ils se comportèrent vis-à-vis de leurs hôtes et bienfaiteurs avec une violence égale à celle dont les Saxons avaient fait preuve à leur égard. Les Bretons du Broerec, particulièrement belliqueux, saccagèrent inces-

25. *Annales*, a. a. 786 (*MG. Scr. I*, p. 169).

26. LOTH, *Emigration*, p. 185.

27. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, 4, éd. B. KRUSCH (*MG. Scr. RM.*, I, p. 143-44).

28. LOTH, *Emigration*, p. 186-87.

29. LOTH, *Emigration*, p. 185, 195-99; du même auteur, *Les noms latins dans les langues brittoniques* (Varis, 1892), p. 25 ff. Cf. *R. Cel.*, XXII, p. 104 s.; XXVIII, 1907, p. 374 s.

30. ERMOLD, *Carmina*, III (*MG. Poet. Lat.*, II, p. 490).

samment, au vi^e siècle, les pays de Rennes et de Nantes, et luttèrent avec acharnement contre les Francs³¹. « Opprimés par les Bretons, nous sommes sous le joug d'une dure servitude », gémit Régalis, évêque de Vannes vers 590³². Le christianisme de leurs ennemis n'entrava pas l'ardeur guerrière des Bretons. En 849 Nominoé ne craint pas de mettre le feu au monastère de Saint-Florent-le-Vieil ni de chasser de son siège Actard, évêque de Nantes³³.

M. Loth estime que la fusion entre les éléments gallo-romains et Bretons ne s'opéra guère avant le x^e siècle³⁴.

III

Etat religieux de l'Armorique à l'arrivée des Bretons.

Le martyre des enfants nantais, Donatien et Rogatien, vers 288, est la plus ancienne attestation du christianisme dans la région armoricaine³⁵. De saint Clair, en qui l'église de Nantes salue son premier évêque, on ne sait rien. Le pontife Similien, que Grégoire de Tours appelle « *Similinus magnus confessor* »³⁶, paraît avoir vécu dans la seconde moitié du iv^e siècle. Eumelius, évêque de Nantes, est peut-être identique à l'Eumerius qui figure, en 374, au concile de Valence sur le Rhône. Eusebius, évêque du même siège, se rend au concile de Tours de 461³⁷.

En dehors de la cité des *Namnetes*, deux autres cités, celle des *Redones* (Rennes) et celle des *Veneti* (Vannes),

31. LA BORDERIE, *HB*, I, p. 442-58.

32. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, X, 9, éd. B. KRUSCH, p. 417.

33. *Versus de eversione monasterii Glonnensis*, éd. DÜMLER (*MG. Poet. Lat.*, II, p. 146-49). Cf. LOT, *Mélanges*, p. 41. — *Chr. Nam.*, 9, 10 (p. 25-28). Cf. LOT, *Mélanges*, p. 474.

34. *R. Cel.*, XXII, p. 106.

35. *Passio SS. Rogatiani et Donatiani*, éd. RUINART, *Acta martyrum sincera* (Parisiis, 1689), p. 295-98; BOLL., *AS*, Maii, V, p. 282-84. Cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, 59, éd. B. KRUSCH, p. 528.

36. *De gloria martyrum*, 59, p. 528.

37. MANSI, *Concilia*, III, 493; VII, 947. Cf. DUCHESNE, *Fastes*, II, p. 365.

étaient sûrement pourvues de sièges épiscopaux au moment de l'arrivée des Bretons. Saint Patern fut consacré évêque de Vannes au concile qui se réunit dans cette ville, sous la présidence de Perpetuus, métropolitain de Tours, vers 465³⁸. Patern est un Gallo-Romain, non point un Breton. Les relations avec le prétendu chef breton Caradoc Breichbras sont fabuleuses³⁹. Au reste, Patern ne fut pas le premier évêque de Vannes⁴⁰.

Certains historiens croient même que les deux autres *civitates* mentionnées dans la *Notitia Galliarum*, celle des *Coriosopites* et celle des *Osismi*, étaient également pourvues, chacune, d'un siège épiscopal dès avant la fin de la période romaine⁴¹. Mais où étaient établis ces sièges ? On ne saurait le dire. A l'époque bretonne quatre évêchés furent établis sur les territoires de ces deux *civitates*, Quimper, Léon, Tréguier et Saint-Brieuc⁴².

Plusieurs biographes des saints bretons émigrés nous donnent comme motif de leur passage outre Manche le désir d'évangéliser les populations armoricaines encore en grande partie païennes. Nous voyons Paul Aurélien, Brieuc, Lunaire, Malo, Samson, Magloire s'attacher à répandre l'Évangile parmi les infidèles⁴³. Même à la fin du v^e ou au commencement du vi^e siècle, à en croire l'interpolateur de la Vie de saint Melaine, les Vénètes auraient été encore « presque tous païens⁴⁴ ». Toutefois, il ne faudrait pas se fier sans réserve à de pareils informateurs.

38. MANSI, *Concilia*, VII, 951-55.

39. F. LOT, *Caradoc et Saint Patern* (*Romania*, XXVIII, 1899, p. 568-78).

40. L. DUCHESNE, *Saint Patern* (*R. Cel.*, XIV, 1893, p. 233-40); du même, *Fastes*, II, p. 247, 377; J. DE LA MARTINIÈRE, *Vannes dans l'Ancien temps* (*Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1913, p. 44-48).

41. LOT, *Mélanges*, p. 200-206; DUCHESNE, *Fastes*, II, p. 244-50.

42. Jules César, qui mentionne les *Namnetes*, les *Redones*, les *Veneti*, les *Osismi*, ne parle pas d'Alet; mais la *Notitia dignitatum* signale un *Praefectus militum Martensium Aletio*. Il est possible que le *pagus Aletensis* ait été compris dans la *civitas Redonum* comme l'a cru F. Duine (*Inventaire*, p. 190).

43. Voir les textes réunis par La Borderie, *HB*, I, p. 264-266. Cf. LOT, *Mélanges*, p. 174, note 1.

44. *Vita Melanii*, 23 [interpolée] (*BOLL.*, AS, Jan. I, 331).

Les auteurs de ces Vies de saints ne songeaient qu'à magnifier leurs héros en les montrant aux prises avec un paganisme difficile à déraciner. Que le christianisme ne fût guère florissant et qu'il restât encore des païens en Armorique au vi^e siècle, surtout dans l'ouest, cela est indéniable⁴⁵. Mais ce fut beaucoup moins le désir de convertir les Gallo-Romains qui jeta le clergé breton dans le courant de l'émigration que la nécessité de pourvoir aux besoins spirituels de leurs compatriotes immigrés ou des descendants de ceux-ci. On le voit rarement en rapports avec les indigènes vite noyés probablement, à l'ouest et au nord, dans les flots de l'occupation bretonne. C'était, d'ailleurs, une langue étrangère à apprendre. Le zèle du missionnaire qui porta tant de Scots au delà des mers ne semble pas avoir jamais animé au même point les anciens moines bretons. Du reste ces émigrés, leurs compatriotes, encore que chrétiens de nom, avaient grandement besoin d'être catéchisés, affermis dans la foi, rappelés à la pratique de la morale et des vertus chrétiennes, que la violence de leur tempérament leur faisait si souvent oublier. On conçoit que le clergé breton ait eu fort à faire, rien qu'à organiser dans les hasards et le désordre de l'émigration, ses monastères, ses lieux de culte, ses évêchés, rien qu'à dispenser, au jour le jour, les lumières et les secours de la religion aux chrétiens de leur race.

C'est du pays de Galles que sortirent les plus illustres fondateurs de la chrétienté armoricaine. La masse la plus considérable des émigrants peut bien avoir été fournie par le Cornwall; mais, à en juger d'après les documents qui nous sont parvenus, il ne semble pas que ce pays ait jamais été en possession d'une organisation religieuse influente. « Tout y paraît importé et en quelque sorte de fraîche date⁴⁶ ». La Cornouaille reçut beaucoup de l'Irlande chré-

45. G. GUÉNIN, *Le paganisme en Bretagne au sixième siècle* (*An. Br.*, XVII, 1902, p. 216-34).

46. J. LOTH, *R. Cel.*, XXII, p. 90.

tienne⁴⁷. Quelques saints irlandais : Fingar, Briac, Maudez, Vougay, abordèrent aussi en Armorique, certains après avoir préalablement passé par le pays de Galles ou la Cornouaille⁴⁸. Zimmer a, de plus, relevé certaines particularités linguistiques des Gaëls en usage parmi les moines de Landévennec. Mais les saints d'Irlande ne jouèrent, en somme, qu'un rôle assez effacé dans l'organisation de la vie chrétienne de la péninsule⁴⁹.

IV

L'organisation ecclésiastique de la Bretagne armoricaine.

Dès avant les réformes ecclésiastiques de Nominoé, six nouveaux évêchés furent fondés en Bretagne.

Les origines du siège de Quimper sont très obscures. Sur saint Corentin, que l'on regarde comme son premier titulaire, nous ne disposons, en dehors de quelques simples mentions de son nom dans d'anciennes litanies⁵⁰, que de textes de très basse époque, manifestement erronés⁵¹.

47. W. BRIGHT, *Chapters of early English Church History* (Oxford, 1897), p. 30.

48. H. ZIMMER, *Nennius vindicatus* (Berlin, 1893), p. 258-59; du même, *The Celtic Church*, trad. par A. Meyer (London, 1902), p. 67-69. Cf. J. LOTH, *Landévennec et Saint Guénolé* (*An. Br.*, VIII, 1893, p. 488-91).

49. Voir LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 128-30, 141; J. VENDRYES, *R. Cel.*, XXXVIII, 1920-21, p. 360; F. LOT, *R. Cel.*, XLIII, 1926, p. 456. — C'est évidemment exagérer que d'appeler notre Bretagne « une colonie spirituelle de l'Irlande », comme l'a fait Samuel Berger (*Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, Paris, 1893, p. 49). Pour diverses influences spécifiques exercées par les Irlandais en Armorique, voir *Les Chrétientés celtiques*, p. 273, et *Christianity in Celtic Lands*, p. 282, et spécialement à Landévennec, voir plus loin (§ 4) et *Christianity in Celtic Lands*, p. 265.

(50) A. OHEIX et ETHEL C. FAWTIER-JONES, *La « Vita » ancienne de Saint Corentin* (*Mém. SHAB*, VI, 1925, p. 30); L. G., *Notes sur le culte des saints bretons en Angleterre* (*An. Br.*, XXXV, 1923, p. 603). Une mention encore plus ancienne de « Courentinus » se rencontre dans la *Vita Winwaloei* de Wrdisten écrite entre 857 et 883 (II, 19, éd. DE SMEDT, *AB*, VII, p. 231). Cf. J. LOTH, *Les noms des saints bretons* (Paris, 1910), p. 29 [*Couran*].

51. *Vita Corentini* (XIII^e s.), éd. F. PLAINE (*BSAF*, XIII, 1886, p. 119-72). Cf. DUINE, *Memento*, p. 79-80; *Vita Corentini*, éd. A. OHEIX (*Mém. SHAB*, VI, 1925, p. 38-56). Cf. *ib.*, p. 33-37; R. LARGILLIÈRE, *Saint Corentin et ses Vies latines à propos d'une publication récente* (*BSAF*, LII, 1925).

Paul Aurélien, originaire de Galles, établit un premier monastère dans l'île d'Ouessant, où il débarqua d'abord, puis un autre sur le continent, à Lampaul en Ploudal-mézeau (*Lanna Pauli in plebe Telmedoviae*), puis un troisième dans l'île de Batz. Le tiern Withur, par un tour d'adresse, le fit consacrer évêque à Paris, malgré lui jusqu'à un certain point⁵². Paul fut le premier évêque du Léon. On place vers 530 la fondation du siège de Castel-Pol, qui devint plus tard la petite ville de Saint-Pol-de-Léon.

La *Vita prima Samsonis*, qui fut écrite soixante ans environ après la mort du saint, arrivée vers 565⁵³, nous apprend que saint Samson était déjà évêque (non diocésain)⁵⁴ et abbé avant de franchir la Manche. En Armorique, il fonda le monastère de Dol (*fundavit monasterium quod usque hodie proprio vocabulo Dolum nuncupatur*)⁵⁵. « Le titre qui ait été donné le plus anciennement à Dol, remarque F. Duine, est celui de monastère. Et cette dénomination de *monasterium Sancti Samsonis* subsistait encore deux siècles environ après l'institution de l'archevêché [de Dol]⁵⁶ ».

A l'abbaye de Dol se rattachaient des monastères et des paroisses disséminés dans toute la Domnonée et formant

(52) WRMONOC, *Vita Pauli Aurel.* (*R. Cel.*, V, 1881-83, p. 437-38, 450-52). Sur les fondations de Paul Aurélien et l'évangélisation du Finistère, voir G. GUÉNIN, *L'évangélisation du Finistère* (*Bulletin de la Société académique de Brest*, 2^e sér., XXXII, 1906-1907, p. 29-82).

53. DUINE, *Memento*, p. 31. — D'après le Comte Charles DE CALAN, le roi franc mentionné dans la *Vita Samsonis* n'est pas Childebert I^{er} (611-558), mais Childebert II (575-596). Voir *Etudes de chronologie bretonne : S. Samson et le roi Childebert*, Gradlon, Conomor (*Mém. SHAB*, XI, 1930, p. 1-4).

54. F. C. BURKITT pense que S. Samson fut peut-être consacré pour le siège vacant d'Evoracum (York) : *St Samson of Dol* (*Journal of Theological Studies*, XXVII, 1926, p. 52).

55. *Vita Sam.*, I, 52. — « *Dolo monasterio* » (voir H. DELEHAYE, *Commentarius perpetuus in Martyrologium Hieronymianum ad recensionem H. Quentin* (BOLL., AS. NOV., II, II, Bruxellis, 1931, p. 399, 401). Cf. R. FAWTIER, *Vita Sam.*, p. 53; F. DUINE, *La Vie de S. Samson à propos d'un ouvrage récent* (*An. Br.*, XXVIII, 1913, p. 347).

56. F. DUINE, *Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789* (Paris, 1911), p. 7.

enclave dans les circonscriptions voisines. L'ensemble de ces dépendances constitua, avec le *pagus Dolensis*, la *parochia* de saint Samson, territoire sur lequel le fondateur et ses successeurs exercèrent leur influence personnelle et leur juridiction⁵⁷. L'une des fondations de Samson, le monastère de Pental, était même située en Neustrie, dans l'archevêché de Rouen⁵⁸. Ainsi Cedd († 664), en Grande-Bretagne, l'évêque des Saxons de l'Est, qui était sorti de Lindisfarne, dirigeait, comme abbé, le monastère de Lasingham (Yorkshire), fondé *juxta ritus Lindisfarnensium*, qui était situé en dehors de son diocèse⁵⁹.

La plus ancienne Vie de saint Samson nous donne les noms de Leucher et de Tigerinomal, qui furent les successeurs de Samson, comme lui évêques et abbés des moines de l'abbaye de Dol, où ils résidaient⁶⁰.

Le premier occupant du siège le plus proche, celui d'Alet, sur les bords de la Rance, aurait été saint Malo. Saint Malo fonda à Alet, autour de ce lieu et dans les îles voisines, des monastères « *ubi non modice monachorum congregationes Deo servire videbantur*⁶¹ ». Mais à quelle époque vécut saint Malo ? On ne saurait dire si c'est au VI^e ou au VII^e siècle⁶². D'après sa plus ancienne Vie (seconde moitié du IX^e siècle), il aurait été élevé à l'épiscopat avant d'aborder au *pagus Aletensis*⁶³, tandis que, suivant son biographe Bili, qui écrivait à peu près vers le même temps, il n'aurait été consacré qu'après son arrivée en Armorique⁶⁴. Sa

57. Voir la carte chez DUINE, *Métropole*.

58. *Vita Sam.*, I, 38 (p. 135). Cf. F. DUINE, *Saint Samson*, Rennes [1909], p. 13.

59. BÈDE, *Hist. eccl.*, III, 23.

60. *Vita Sam.*, I, I (p. 95), II, 15 (p. 171). Cf. DUINE, *La Vie de S. Samson* (*An. Br.*, XXVIII, 1913, p. 351-52); J. LOTH, *La plus ancienne Vie de S. Samson* (*R. Cel.*, XXXV, 1914, p. 279, 283).

61. BILI, *Vita Machutis*, 31, éd. F. LOT, *Mélanges*, p. 373. — On doit accorder peu de confiance à Bili (voir LOT, *Mélanges*, p. 142 sq.; F. DUINE, *Memento*, p. 51-54). Sur Alet, voir l'art. de F. Duine dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, alors publié par Baudrillart, Vogt et Rouziès.

62. DUINE, *Memento*, p. 54-55.

63. Ch. 8, éd. LOT, *Mélanges*, p. 304-305.

64. BILI, 37, éd. LOT, *Mélanges*, p. 377.

carrière ne peut pas être comparée à celle de saint Samson; son influence fut beaucoup plus modeste. D'autre part, il ne semble pas que le monastère d'Alet ait jamais fait figure d'abbaye-mère, tête et centre d'une *parochia* épiscopale.

Ce n'est pas sur le bord de la Rance qu'il faut chercher le grand monastère de cette *parochia*. La principale abbaye était, au ix^e siècle, celle de Saint-Méen, dans le Poutrocoët⁶⁵. Or Hélogar, qui vivait en 811 et qu'on retrouve en 816, est qualifié *episcopus Alethensis et abbas sancti Mevenni*⁶⁶. N'est-ce pas là un évêque-abbé? Oui, certes, mais un évêque-abbé de cette sorte n'a rien de bien extraordinaire. On peut citer plusieurs évêques diocésains du viii^e et du ix^e siècle qui furent en même temps abbés d'un monastère de leur diocèse. Tel, par exemple, Erkambodus († v. 742), qui fut évêque de Thérouanne et en même temps abbé de Sithiu (Saint-Bertin)⁶⁷, tel encore Salomon III (890-919), qui fut évêque de Constance tout en demeurant abbé de Saint-Gall⁶⁸. Hélogar, qui fut à la fois évêque d'Alet et abbé de Saint-Méen, ne peut pas pour autant être considéré comme le chef d'une abbaye-évêché.

La *Chronique de Nantes*, composée entre 1050 et 1059, donne encore à Dol la dénomination de *monasterium Doli*, et elle appelle Saint-Brieuc *monasterium Brioci* et Tréguier *monasterium Sancti Tutualis Pabut*⁶⁹. Saint Brieuc aurait fait construire sur le Gouët, au Champ du Rouvre, un monastère qui fut le noyau de la ville qui porte maintenant

65. « Pou-tro-coët », c-à-d. « région située au delà de la forêt », par opposition à la région côtière du diocèse d'Alet. L'archidiaconé de Porhoët (nom dérivé de Poutrocoët) correspond à cette région boisée (cf. F. LOT, *Mélanges*, p. 29). Sur la forêt centrale, voir P. VIDAL DE LA BLACHE, *Tableau de la géographie de la France* dans l'*Histoire de France* d'E. Lavisse (Paris, 1905), I, p. 332-33.

66. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (Paris, 1742-46), I, p. 225.

67. DUCHESNE, *Fastes*, III, p. 134-35; DUINE, *Schisme*, p. 431, note 1.

68. *Formulae*, éd. K. ZEUMER (*MG. Leges*, sect. V, p. 395-96, 435). Voir cependant les réserves faites par E. DE ROZIÈRE, *Recueil général des formules* (Paris, 1859), I, p. 192.

69. *Chr. Nam.*, p. 39.

son nom⁷⁰. Ce monastère fut-il le siège de l'évêché à l'origine ? Aucune Vie de saint Briec n'attribue au fondateur du Champ du Rouvre la dignité épiscopale. Une inscription placée dans son tombeau, à Angers, où il aurait été transporté sous le roi Erispoé (851-857), le qualifie *episcopus Britanniae*⁷¹. Cette inscription est bien postérieure à Erispoé; cependant elle existait au xi^e siècle⁷². Notons toutefois que Pierre Baud a vu, au xv^e siècle, une *Vita Brioci* qui plaçait l'ordination épiscopale de ce saint en Grande-Bretagne⁷³. « Quoi qu'il en soit de la situation épiscopale du fondateur, conclut Louis Duchesne, il est sûr que le monastère de Saint-Briec demeura, jusqu'à Nominéo, un simple monastère. On doit même noter qu'aucune légende ne s'est formée sur les successeurs du saint dans le gouvernement de sa fondation⁷⁴ ».

La plus ancienne biographie de Tudual, qui fut composée, croit-on, au ix^e siècle, nous apprend que cet évêque, originaire de Grande-Bretagne, fonda dans le *pagus Treher* le monastère que la *Chronique de Nantes* appelle *monasterium sancti Tutualis Pabut* (monastère de Saint-Tudual le moine), lequel est devenu la ville actuelle de Tréguier⁷⁵. M. J. Loth fait observer que « Tréguier n'est connu en breton que sous le nom de Lan-Dreger (*monasterium Tricorium*), le *pagus*, devenu diocèse, s'appelant Treger⁷⁶ ». Le monastère de Tréguier, suivant la plus ancienne Vie de Tudual, aurait eu dans sa dépendance, comme celui de Dol, des églises éparses dans toute la Domnonée, qui pouvaient également constituer une *parochia* épiscopo-abbatiale⁷⁷.

70. *Vita Brioci*, 45, etc., éd. F. PLAINE (*AB*, II, 1883, p. 182 s.).

71. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne* (Paris, 1771), II, col. 55-56.

72. DUCHESNE, *Fastes*, II, p. 390-91.

73. Cf. DUINE, *Memento*, p. 85.

74. DUCHESNE, *l. cit.*

75. *Vita 1^a Tudualii*, I, éd. A. DE LA BORDERIE, *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e sér., II, p. 84. Sur le caractère épiscopal de Tudual, *ib.*, 4 (p. 85).

76. J. LOTH, *La plus ancienne Vie de S. Samson*, p. 280.

77. *Vita 1^a*, p. 84 sq.

Enfin la Vie de saint Cunwal (XI^e siècle) fait mention d'un *monasterium Cunuali episcopi*, monastère qui ne serait autre que celui de Tréguier, Cunwal passant pour un successeur de Tudual⁷⁸. Voilà tout ce dont on dispose en faveur de l'abbaye-évêché de Tréguier. Vu la faible valeur historique des documents hagiographiques auxquels nous sommes réduits à faire appel, on ne peut en tirer rien de concluant⁷⁹.

Deux autres célèbres monastères, qui n'ont jamais été sièges d'évêchés, s'élevaient aux deux extrémités opposées du pays, l'un à l'embouchure de l'Aulne, l'autre sur le bord de la Vilaine, Landévennec et Redon.

Tout ce que nous savons de saint Guénolé, le fondateur de Landévennec, nous le tenons du docte abbé Wrdisten, qui composa une *Vita Winwaloei*, partie en prose et partie en vers, vers 880, c'est-à-dire quatre siècles environ après la mort du fondateur⁸⁰. Guénolé naquit en Bretagne d'une famille d'émigrés. Il fut instruit par saint Budoc dans l'île de Lavré⁸¹. Il vint s'installer, vers la fin du V^e siècle, avec quelques disciples, au nord du *pagus* Porzoed, dans la presqu'île de Crozon et fonda là une *lann*, qui prit son nom, *Lann-Towennoc*, de l'appellation hypocoristique qu'il reçut à la façon irlandaise, *To-Winn-oc*. De ce monastère, moines et ermites ne tardèrent pas à essaimer dans tous les coins de la Cornouaille. Divers indices laissent à penser que l'influence irlandaise se fit sentir à Landévennec plus qu'en aucun autre monastère breton⁸². L'observance

78. *Vita Cunuali*, 11, 13, éd. André OHEIX (*R. Cel.*, XXXII, 1911, p. 165).

79. Cf. DUINE, *Memento*, p. 62.

80. DUINE, *Memento*, p. 40-48. — Sur les mss. et les diverses éditions de la *Vita Winwaloei* par Wrdisten, voir Robert LATOUCHE, *Mélanges d'histoire de Cornouaille* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, CXCII, 1911), p. 6-7; DUINE, *Schisme*, p. 24; René LARGILLIÈRE, *Mélanges d'hagiographie bretonne* (Brest, 1925), p. 5, 15.

81. WRDISTEN, *Vita Winwaloei*, I, 2-4 (*AB*, VII, 1888, p. 176-79).

82. Saint Patrice y était vénéré (*Vita Winwaloei*, I, 19; II, 9, p. 205-206, 225). La fête de Sainte Brigide de Kildare est indiquée au *Comes* joint à l'Évangélaire de Landévennec (seconde moitié du IX^e siècle). Voir C. R. MOREY, E. K. RAND, C. H. KRAELING, *The Gospel book of Landevennec* (*Art Studies*,

monastique, la tonsure des moines, étaient scotiques. Elles restèrent en vigueur jusqu'en 818, date à laquelle Louis le Pieux, maître en Bretagne, à la suite de son triomphe sur Morvan, enjoignit à l'abbé Matmonoch de substituer aux us monastiques insulaires la règle de saint Benoît, et à la tonsure celtique la *corona* romaine⁸³.

Landévennec paraît avoir aussi entretenu des rapports intimes avec le Cornwall⁸⁴.

Conwoïon, né à Comblessac, était archidiacre de Vannes lorsqu'il se fixa avec cinq autres prêtres sur la terre de Roton, au plou de Bains, à lui donnée par le machtiern Ratwili (832)⁸⁵. Si elle ne fut pas suivie à Redon dès le début, la règle de saint Benoît ne tarda pas à y être introduite⁸⁶. Conwoïon seconda les desseins de Nominoé, et le prince entoura l'abbaye de sa protection. Les *Gesta sanctorum Rotonensium*, composition rédigée une dizaine d'années après la mort de Conwoïon († 5 janvier 868)⁸⁷, et où nous sont retracés ses actes et l'histoire des commencements de son monastère, témoignent par leur partialité des bons rapports du prince et de l'abbaye.

Quant à saint Gildas, l'auteur du *De Excidio*, donné comme le fondateur de l'abbaye de Ruis, est-il jamais venu en Bretagne? Les textes dont nous disposons ne permettent pas de l'affirmer. Volontairement ou non, l'écrivain (Vitalis?) qui composa la *Vita Gildae* au XI^e siècle, a probablement confondu un saint local du nom de Gueltas avec le grand

VIII, 2^e partie, 1930, p. 264). Cf. p. 273-74. Il est fait allusion à S. Guénolé dans la *Vita Patricii* de JOCELIN DE FURNESS, 159 (BOLL., AS, Mart. I, p. 574). Cf. F. DUINE, *Bréviaires et missels des Eglises et Abbayes bretonnes de France antérieures au XVII^e siècle* (Rennes, 1906, p. 149); DUINE, *Memento*, p. 43. V. sup. § 2.

83. WRDISTEN (*Vita Winwaloei*, II, 13, p. 227) cité textuellement le document de Louis le Pieux dont on ne saurait contester l'authenticité. Voir HADDAN et STUBBS, *Councils*, II, p. 79; R. LATOUCHE, *op. cit.*, p. 37; A. OHEIX, *L'histoire de Cornouaille d'après un livre récent* (BSAF, XXXIX, 1912, p. 9 du t. à p.).

84. J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, p. 53-54 [Guénolé].

85. Sur le « machtiern », voir LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 202.

86. *Gesta Sanctorum Rotonensium*, éd. J. MABILLON (*Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, IV, 2^e partie, Venetiis, 1738), p. 194.

87. LOT, *Mélanges*, p. 1-13.

saint Gildas, personnalité célèbre non seulement en Grande-Bretagne, mais aussi en Irlande, et qu'il était glorieux d'avoir comme fondateur⁸⁸. Nous ignorons tout de l'abbaye de Ruis avant sa restauration, qui date de l'an 1008⁸⁹.

A première vue, la topographie du culte de saint Gildas, surtout dans le Vannetais, est très impressionnante; mais l'extension de ce culte est dû simplement au développement pris, à partir de la restauration de 1008, par l'abbaye de Ruis, qui devint rapidement célèbre grâce aux dons des princes et des nobles bretons⁹⁰.

En Bretagne armoricaine, comme dans les îles, l'élément monastique est prédominant. Il serait fort embarrassant de dire le rôle qu'y joua avant le ix^e siècle le clergé séculier. Toutefois, il ne faut pas se représenter ces moines bretons comme de purs contemplatifs. Ils eurent à organiser ecclésiastiquement cette nouvelle chrétienté; ils eurent à assurer le ministère pastoral parmi les émigrants. Le culte, la prédication, l'administration des sacrements constituèrent leur principale occupation, car tout était à créer et à organiser dans les régions nouvellement occupées par les émigrés.

En dehors des grandes abbayes, le pays était parsemé de monastères de moindre importance (*lann*) et d'ermitages avec un petit oratoire ou une chapelle (*loc*). Le mot *lann* aurait eu dans divers pays celtiques le sens primitif de

88. « [Gildas] venit ad quandam insulam, quae in Reuvisii pagi prospectu sita est, ibique aliquamdiu solitariam duxit vitam [Houat]... Veniens itaque ad quoddam castrum in monte Reuvisii in prospectu maris situm ibi potioris fabricae construxit monasterium atque in eo claustra coenobitali ritu perfecit » (*Vita Gildae*, 16, p. 96).

89. On sait seulement par la *Vita Gildae* (32, 33, p. 102) et par une charte de l'année 1134 (voir LOT, *Mélanges*, p. 244, note) qu'une bande de moines de Ruis, avec un certain Daloc pour chef, trouva refuge dans le Berry, vers 920, d'abord à Déols, puis à Issoudun.

90. Sur la carrière armoricaine de Gildas, voir DUINE, *Memento*, p. 27-31; LOT, *Mélanges*, p. 257 (cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, XXV, 1929, p. 395-96); R. LARGILLIÈRE, *La topographie du culte de Saint Gildas* (*Mém. SHAB*, V, 1924, p. 3-25); J. LOTH, *Le nom de Saint Gildas* (*R. Cel.*, XLVI, 1929, p. 1-15); E. FARAL, *La légende arthurienne* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, CCLV, 1929), I, p. 3-8.

« lieu enclos ». En Bretagne, il a encore souvent eu le sens d'église, de chapelle⁹¹.

Il n'y a pas de noms de lieu en *loc* (du latin *locus*) en Galles ni en Cornwall. En Bretagne, les *loc* sont postérieurs au x^e siècle, et ils n'apparaissent qu'en Basse-Bretagne. Le terme *loc* est toujours suivi d'un nom de saint. Il n'y a qu'une exception, Locminé (*Loc-menech; locus monachorum*). Mais les éponymes des noms de lieu en *loc-* ne sont pas des saints dont le culte est ancien en Bretagne, et ils ne peuvent en aucune façon servir à éclairer l'histoire des origines du christianisme dans la péninsule⁹².

Par contre, le terme *plou* (du latin *plebem*) est de la plus haute importance en hagio-toponomastique bretonne, comme l'ont montré les belles recherches de René Largillière⁹³. Cet auteur a démontré que le terme *plou-* désigne toujours le territoire d'une paroisse, et d'une paroisse primitive remontant au début de l'organisation de la vie religieuse dans le pays. En Galles, *plwyf* a encore aujourd'hui le sens de « paroisse »⁹⁴.

Le terme *plou-* est suivi d'un nom commun (Plougastel, Pléchâtel : *plebs castelli*; Plescop : *plebs episcopi*), ou bien d'un adjectif (Plémur : grande paroisse; Plounévez, Pléneuf : paroisse neuve); mais beaucoup plus souvent il est associé à un nom de saint. Plestin, par exemple, a pour éponyme saint Gustin; Pleucadeuc, saint Cadoc; Ploërmel, saint Armel. Le nom propre est très souvent celui d'un saint fort obscur, d'un humble missionnaire dont aucun document écrit n'a conservé le souvenir. Ce modeste ouvrier

91. « quae insula usque in hodiernum diem Lanna Hilduti vocitatur » (*Vita Gildae*, 5, p. 93); « Coetlann, quod sonat interpretatum monasterium nemoris » (*Ib.*, 27, p. 100); « Lanna Pauli id est monasterium Pauli » (*Vita Pauli, R. Cel.*, V, p. 440), etc. Cf. J. E. LLOYD, *A History of Wales from the earliest times to the Edwardian Conquest* (London, 1912), I, p. 149; LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 212, 227; J. LOTH, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne d'après un livre récent* (*Mém. SHAB*, VII, 1926, p. 5-6).

92. LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 18-19; J. LOTH, *Les saints*, p. 4.

93. LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 169 sq.

94. J. LOTH, *Les saints*, p. 7. Cf. HUGH WILLIAMS, *Christianity in early Britain* (Oxford, 1912), p. 289-91.

dans la Vigne du Seigneur doit être néanmoins considéré comme le vrai organisateur de la paroisse qui, actuellement encore, porte son nom⁹⁵.

Les noms de lieu en *plou-* se trouvent dans presque toute la Bretagne; ils se sont même conservés dans la zone française, d'où la langue bretonne s'est depuis longtemps retirée⁹⁶.

Le mot *tré-* désigne un hameau. Parfois, lorsque le hameau possédait une chapelle, cette chapelle a été érigée en église succursale, et ainsi le hameau et le territoire voisin ont constitué une « trêve » au sens ecclésiastique du mot⁹⁷.

Ces églises paroissiales ou tréviales, ces chapelle de *lann* et de *loc*, qui, à travers les âges, ont perpétué le souvenir du pasteur primitif, sont restées chères à la piété du peuple breton. Les fidèles y accourent le jour de la fête du saint local pour y gagner l'indulgence du « pardon ».

Au ix^e siècle, on voit, non seulement des chapelles, mais même quelques églises paroissiales devenues, en Bretagne — en bien moins grand nombre toutefois que dans le reste de la Gaule — la propriété privée de laïques⁹⁸.

95. LARGILLIÈRE, *l. cit.*; F. LOT, *R. Cel.*, XLIII, 1926, p. 456-58.

96. M. BOURDE DE LA ROGERIE me fait observer qu'il y a une vaste région de la Cornouaille, entre l'Odet, la mer, la Laïta, l'Ellé et l'Aulne (en amont de Châteaulin), où, sauf Pleuven, on ne trouve pas de noms de lieu en *plou*. — Sur l'établissement de *plous* à proximité des agglomérations « fluvio-maritimes », telles que Dinan, Plancoët, Pontrieux, Lannion, Tréguier, La Roche-Derrien, Morlaix, Landerneau, Daoulas, Le Faou, Châteaulin, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper, Quimperlé, Hennebont, Auray, voir H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e siècle* (Mém. SHAB, IX, 1928, p. 88-95).

97. LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 182; Emile ERNAULT, *Glossaire moyen-breton* (Paris, 1896, s.v. *Trev*).

98. Chartre de 843 (éd. Paul MARCHEGAY, *Archives de l'Anjou : Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire*, Angers, 1843, p. 363-64; PLANIOL, *La donation d'Anouuarth : An. Br.*, IX, 1894, p. 235. — Chartre de 847 (*Cartulaire de l'abbaye de Redon*, édité par AURÉLIEN DE COURSON, Paris, 1863, p. 26-27). — Chartre n° XXIV du *Cartulaire de Landévennec*, éd. L. MAÏTRE et Paul DE BERTHOU (Paris, 1886). Cf. R. LATOUCHE, *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, p. 65-68; LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 241-42; PLANIOL, *La donation*, p. 232; IMBART DE LA TOUR, *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle* (Paris, 1900), p. 198-215.

Tel est le tableau qu'on peut tracer de l'organisation ecclésiastique en Bretagne durant le haut moyen âge, soit à l'aide des documents écrits qui se sont conservés, soit en utilisant les données fournies par l'étude de la toponymie. Concluons avec René Largillière : « Les prêtres qui venaient de l'île de Bretagne trouvaient en Armorique un terrain vierge, une population absolument flottante, qui n'était qu'à peine installée et n'avait encore aucune organisation. Aucune autorité locale antérieure ne s'est imposée à eux; ils ont agi en toute indépendance, fondant des paroisses là où cela leur semblait nécessaire, sans attendre que l'évêque y établisse une église rurale et ne les délègue pour l'exercice du culte en ce lieu. La situation est donc toute différente de celle de la Gaule, où les églises rurales sont des succursales de l'église baptismale primitive établie au chef-lieu de la *civitas*. En Armorique, il n'y a pas d'églises rurales filiales de l'église urbaine, les églises sont toutes des églises rurales, indépendantes, contemporaines⁹⁹ ».

V

L'émancipation de la chrétienté bretonne.

Au v^e siècle, l'Armorique était du ressort de la province ecclésiastique de Tours. C'est le chef de cette Eglise, Perpetuus, qui préside le concile réuni à Vannes vers 465. C'est le métropolitain tourangeau Licinius qui, vers 515, de concert avec ses suffragants de Rennes et d'Angers, adresse des remontrances aux deux prêtres bretons Lovocat et Catihern, coupables d'avoir encouragé ou toléré l'immixtion des femmes dans l'administration de l'eucharis-

99. LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 208. — Sur les lieux appelés *Pénity*, voir R. Largillière, *Pénity* (BSAF, LVII, 1930, p. 18-30) et L. G., *Christianity in Celtic Lands*, p. 100.

tie¹⁰⁰. Mais l'autorité du siège de Tours, si elle fut reconnue à l'origine par la chrétienté armoricaine, fut de plus en plus battue en brèche au cours des siècles suivants. Il arrivait parfois à des évêques bretons d'assister à des conciles hors de leur pays. Saint Samson, évêque de Dol, par exemple, souscrivit, en 557 (?), au troisième concile de Paris; Garurbius, évêque de Tréguier ou de Saint-Brieuc, siégea au synode de Quierzy, où fut condamné Gottschalk (mars-avril 849)¹⁰¹; mais jamais les évêques de nationalité bretonne ne prirent part aux conciles de la province de Tours. Le reproche leur en est fait formellement dans la lettre adressée par les pères du concile de Soissons au pape Nicolas I^{er} (866)¹⁰².

Pour les consécration épiscopales, ils ne s'inquiétaient pas davantage d'obtenir l'assentiment du métropolitain. Le neuvième canon du concile de Tours de 567 les rappelle à l'ordre à ce sujet : « Qu'aucun pontife, sans l'assentiment du métropolitain ou des évêques de la province, n'ose donner, en Armorique, la consécration épiscopale, soit à un Breton, soit à un Romain : autrement qu'il se sache excommunié¹⁰³ ». Les « Romains » dont il est ici question sont les évêque de Rennes, Nantes et Vannes. De fait, Félix de Nantes et Victorius de Rennes assistaient à ce concile. Ce sont eux qui ont dû attirer l'attention des pères sur les agissements de leurs voisins. Il n'est guère probable que les Bretons aient par la suite déferé à cette injonction.

Malgré les efforts de Charlemagne et de Louis le Pieux, la séparation entre l'Eglise d'Armorique et le siège de Tours ou, pour mieux dire, l'Eglise franque tout entière, ne fit qu'aller en s'accroissant. Les Bretons n'étaient point familiarisés avec l'institution des sièges métropolitains: Ils

100. Voir *Les chrétientés celtiques*, p. 95-96; *Christianity in Celtic Lands*, p. 87.

101. MANSI, *Concilia*, IX, col. 747; *MG. Leges*, III, *Concilia*, I, p. 146. — HINCMAR, *De praedestinatione*, 2 (PL, CXXV, 85). Cf. LOT, *Mélanges*, p. 85-86.

102. MANSI, *Concilia*, XV, 732.

103. MANSI, IX, 794; éd. MAASSEN (*MG. Leges*, III, *Concilia*, I, p. 124).

n'avaient connu rien de pareil dans leur pays d'origine. La notion de diocèse leur était même probablement étrangère. D'autre part, aux yeux des Francs, leur organisation épiscopale, leurs abbés-évêques, leur clergé monastique, leur tonsure et leur pâque passaient pour choses hétéroclites, condamnables et qui appelaient d'urgentes et radicales réformes.

Ajoutez à cela qu'au point de vue politique les hostilités furent continuelles et implacables, sous les Mérovingiens comme sous les Carolingiens, entre Bretons et Francs. On comprend que cela ait encore envenimé les rapports entre les prélats des deux pays. En Grande-Bretagne toute entente avait été impossible entre le clergé breton et Augustin de Canterbury, l'apôtre des Saxons ennemis. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que l'épiscopat franc, tout en s'élevant à bon droit contre l'insoumission des Bretons en matière ecclésiastique, mêla, plus d'une fois, à ses objurgations canoniques, d'irritantes préoccupations politiques¹⁰⁴.

Si l'on fait enfin entrer en ligne de compte l'attachement obstiné à leurs usages religieux, qui caractérise si hautement les Celtes, et dont saint Colomban fit preuve en Gaule même avec tant d'éclat à la fin du vi^e siècle dans ses démêlés avec les prélats burgondes¹⁰⁵, on aura toute l'explication de ce mouvement séparatiste que les exorbitantes prétentions du roi Nominoé précipitèrent dans sa phase extrême.

Le refus de payer les tributs imposés par les Carolingiens, telle fut la cause des campagnes entreprises contre la Bretagne par Pépin le Bref, puis par Charlemagne. Les annales franques enregistrent ainsi le résultat de l'expédition de 799 : « Toute la province de Bretagne fut conquise par les Francs, ce qui jusque-là ne s'était jamais vu¹⁰⁶ ».

104. MANSI, XV, 533, 733.

105. E. MARTIN, *Saint Colomban* (Paris, 1905), p. 76. Voir *Christianity in Celtic Lands*, p. 189.

106. *Annales regni Francorum, a.a. 799*, éd. PERTZ et KURZE, *Script. rer. German. in usum scholarum*, Hannoverae, 1895, p. 103

Pourtant les armées impériales durent encore par trois fois entrer en campagne sous Louis le Pieux pour triompher des révoltes de Morvan (818) et de Wiomarc'h (822-825). En 826, Louis confiait le gouvernement de la Bretagne au Breton Nominoé avec le titre de duc. La paix ne fut guère troublée sous son administration du vivant du souverain; mais, celui-ci mort (840), Nominoé ne se crut plus engagé vis-à-vis de ses successeurs; hardiment il leva l'étendard de l'indépendance.

En 843 il se jette sur le pays de Rennes; l'année suivante, il passe la Loire et pénètre en Poitou. Charles le Chauve marche sur la Bretagne avec une nombreuse armée. Nominoé l'attend entre l'Oust et la Vilaine et remporte sur lui, à Ballon, le 22 novembre 845, une éclatante victoire¹⁰⁷. La guerre de l'indépendance terminée, le Breton se fait conquérant. Il prend le titre de roi de Bretagne, s'empare de Rennes, Nantes, Angers, s'élançe sur Le Mans « avec une indicible furie¹⁰⁸ » et pousse jusqu'en Bauge ses hardies chevauchées.

Arrivé à l'apogée de sa fortune politique, le triomphateur eut malheureusement le tort de se mettre en tête de réformer à sa guise la chrétienté de Bretagne. Les sièges de Vannes, Quimper, Alet et Léon étaient occupés par des évêques dévoués aux princes francs. Désireux de s'en débarrasser, Nominoé accueillit avec empressement les accusations de simonie portées contre eux par Conwoïon, abbé de Redon. Il députa à Rome l'abbé pour obtenir du Saint-Siège leur condamnation et leur déposition¹⁰⁹. Deux des prélats accusés, Susannus de Vannes et Félix de Quimper, se rendirent de leur côté, près du pape, pour se justifier. La décision de Léon IV ne fut pas telle que Nominoé l'attendait.

107. Cf. René MERLET, *Les guerres d'indépendance de la Bretagne sous Nominoé et Erispoé* (*Revue de Bretagne*, 1891, p. 6 sq.).

108. *Chron. Fontanellense* (*MG. Scr.*, II, 301-304).

109. *Gesta Sanctorum Rotonensium*, II, 10, p. 211.

Le pontife lui écrivit personnellement, mais cette lettre ne nous est pas parvenue ¹¹⁰. Le pape écrivit aussi aux évêques de Bretagne. Dans cette lettre, qui s'est conservée, il disait en substance : Ceux qui seront convaincus de simonie doivent être déposés, mais seulement en concile et par douze évêques, ou sur le témoignage de soixante-douze témoins. Au cas où l'évêque accusé demanderait à être entendu à Rome, il y sera renvoyé. Puis le pape indiquait les textes canoniques d'après lesquels devait être conduit le procès ¹¹¹.

C'était là une procédure bien compliquée pour le prince breton. Il convoqua à Coëtlev ¹¹², entre Redon et Ploërmel, une grande assemblée de prêtres et de laïques pour juger les accusés. Ceux-ci, qu'on avait menacés de faire périr s'ils ne s'avouaient simoniaques, s'avouèrent tels, déposèrent leurs insignes et allèrent chercher refuge chez les Francs (849) ¹¹³. Nominoé remplaça les malheureux prélats par ses créatures.

Les quatre évêques s'étaient-ils vraiment rendus coupables du crime de simonie ? La procédure peu canonique de Coëtlev, l'accueil bienveillant fait aux inculpés par les évêques francs, le témoignage de l'*Indiculus de episcoporum Britonum depositione* et de la *Chronique de Nantes* ¹¹⁴, un passage d'une lettre du pape Nicolas I^{er} au roi breton Salomon (862), permettent d'en douter. « On dit, lisait-on dans ce dernier document, que ces évêques confessèrent leur crime; mais on peut croire que, sous le coup de la violence et de la crainte, ils dirent ce qu'ils n'avaient pas fait, parce qu'ils virent les laïques et les séculiers conspirer contre eux avec le roi ¹¹⁵ ».

110. Document analysé dans *Chron. Nam.*, p. 34, 35, 59.

111. LÉON IV, *Ep.* 8 (*MG. Epist.*, V, 593).

112. Com. de Saint-Congar; cant. de Rochefort-en-Terre; arr. de Vannes (Morbihan). Cf. LA BORDERIE, *HB*, II, p. 55, note 5; ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan* (Paris, 1860), p. 48.

113. Pour la date, voir LOT, *Mélanges*, p. 87. et F. LOT et L. HALPHEN, *Le règne de Charles le Chauve* (Paris, 1909), I, p. 217.

114. *Indiculus* (BOUQUET, VII, p. 288); *Chron. Nam.*, p. 33 sq.

115. NICOLAS I^{er}, *Ep.* 107, éd. E. PERELS (*MG. Epist.*, VI, p. 621).

En tout cas, le choix que fit Nominoé pour les remplacer ne paraît pas avoir été heureux. Une lettre synodale des évêques francs (850 ou 851), dont la rédaction est due à la plume de Loup de Ferrières, qualifie les nouveaux évêques de « mercenaires »¹¹⁶. Nominoé ayant expulsé, un peu plus tard, l'évêque Actard de Nantes, il le remplaça par un certain Gislard que Léon IV traite de « voleur » et de « larron »¹¹⁷. Ces nouveaux prélats sont appelés « pseudo-évêques » par les pères du concile de Soissons (866)¹¹⁸. Cependant Nicolas I^{er}, écrivant, en 865, au roi Salomon, tient Festinien de Dol, second successeur de Salocon déposé par Nominoé, pour un évêque véritable, puisqu'il le désigne en ces termes : *Fratri et coepiscopo nostro Festiniano, qui ecclesiae Sancti Sansonis praesse dinoscitur*¹¹⁹.

On s'accorde à reconnaître qu'une autre réforme de Nominoé, — celle-ci parfaitement conforme aux conceptions franques et romaines — fut de transformer les monastères-évêchés du type celtique en diocèses à territoire bien délimité¹²⁰.

L'érection à Dol d'un siège métropolitain suivit-elle immédiatement le conciliabule de Coëtlevu ? Ce coup droit porté à la juridiction tourangelles fut-il l'œuvre de Nominoé ? On l'a cru longtemps¹²¹. Cependant M. Ferdinand Lot me paraît avoir raison de reporter à une date moins ancienne, la création de l'archevêché de Dol. Dans les lettres de remontrances adressées soit par le pape, soit par les évêques francs aux évêques ou aux princes bretons, il n'est nullement question avant 862 de cette atteinte considérable portée aux prérogatives de Tours. Avant le concile de

116. LOUP, *Ep.* 84 (*MG. Epist.*, VI, p. 76; *PL*, CXIX, 554). Pour la date, voir LOT et HALPHEN, *op. cit.*, p. 200, et DUINE, *Schisme*, p. 440.

117. LÉON IV, *Ep.* 20 (*MG. Epist.*, V, p. 598).

118. « Duobus in ipsa sede nuncupative subrogatis » (*MANSI, Concilia*, XV, 733).

119. *Ep.* 122, p. 640. — Dans la lettre 126, le pape appelle Festinien « venerabilis Dolensis antistes » (p. 647).

120. LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 223.

121. LA BORDERIE, *HB*, II, p. 57.

Soissons de 866, le nom de Dol n'est même pas prononcé. Dans les documents antérieurs à 862 il est bien parlé de la violation des droits de l'Eglise de Saint-Martin¹²², mais cela peut s'entendre du parti-pris ancien des Bretons de ne pas assister aux synodes de la province, et de la coutume non moins ancienne de procéder aux consécrations épiscopales sans l'assentiment du métropolitain. Evidemment cet assentiment n'avait pas été demandé lors de la consécration des quatre évêques nommés par Nominoé¹²³. « Il semble, dit justement M. Ferdinand Lot, que cette idée [de la métropole de Dol] ait pris corps chez le prince breton [Salomon (857-874)] et ses évêques à la suite précisément des reproches véhéments des synodes. Sous la menace, ils se sont cabrés et, de passive, leur résistance sera devenue active¹²⁴ ».

Festinien prit possession du siège de Dol en 859¹²⁵. Quatre ou cinq ans plus tard, il s'avisa de demander au pape le pallium. Cette demande montre qu'il se croyait dès lors réellement métropolitain, ou du moins qu'il était résolu à se faire passer pour tel¹²⁶.

Le pape alors régnant était Nicolas I^{er} (858-867). Ecrivant à Salomon, roi des Bretons, en 862, il aborde la question des destitutions épiscopales exécutées par Nominoé au mépris des règles canoniques, et il déclare que tous les évêques bretons sont des suffragants de la métropole de Tours et qu'il n'y a aucun témoignage de l'existence d'une église métropolitaine en Bretagne. Mais, ajoute-t-il, puisque cette question agite tellement les Bretons, qu'ils viennent discuter à Rome¹²⁷.

122. MANSI, *Concilia*, XV, col. 533.

123. *Epist. altera conc. Suesionensis ad Nicolaum* (MANSI, *Concilia*, XV, col. 733); Jean VIII, *Ep.* 92 (*MG. Epist.*, VII, p. 87-88).

124. LOT, *Mélanges*, p. 25.

125. LOT, *Mélanges*, p. 14; DUINE, *Schisme*, p. 446-59.

126. Le pallium était ordinairement attaché aux sièges métropolitains; il y avait à cette règle très peu d'exceptions. Voir à ce sujet E. LESNE, *La hiérarchie épiscopale en Gaule et en Germanie* (Lille et Paris, 1905), p. 94 sq.

127. NICOLAS I^{er}, *Ep.* 107 (*MG. Epist.*, VI, p. 610-22).

Quant à la collation du pallium, sollicitée par le roi pour Festinien « qui préside à l'église de saint Samson », dans une nouvelle lettre adressée le 26 mai 865 à Salomon et à son épouse, le pape demande qu'on lui présente les pièces pontificales qui ont accompagné la collation du pallium à ses prédécesseurs. De plus, que Festinien lui fasse remettre une profession de foi catholique et de soumission à la chaire de Pierre par un envoyé qui soit de son clergé et qui puisse prêter serment au nom de son évêque¹²⁸.

La même année ou la suivante, nouvelle lettre de Nicolas à Salomon, où le pape répète ce qu'il a déjà dit touchant la collation du pallium à Festinien, « le vénérable évêque de Dol », et l'autorité métropolitaine de Tours, contre quoi on n'a pu produire encore aucun document probant. Si vous avez vraiment des raisons solides en faveur d'une métropole bretonne, ajoutait encore le pape, faites-les valoir¹²⁹.

Ainsi mis en demeure de faire connaître des précédents en faveur des titres réclamés par Dol, Festinien invita le pape à consulter les *gesta* de l'Eglise romaine (c'est-à-dire le *Liber pontificalis*); il y pourra voir que le pape Severinus consacra jadis comme *archevêque* Restoald, l'un de ses prédécesseurs¹³⁰.

Dans le *Liber Pontificalis* on trouve bien, dans la notice de Sergius (non de Severinus), la phrase suivante : *Hic ordinavit Bertoaldum Britanniae archiepiscopum*¹³¹, et c'est là, comme l'a montré Louis Duchesne, le passage qui a induit Festinien en tentation ou en erreur¹³². Au lieu de Bertoaldus, il aura lu (ou on aura lu pour lui) Restoaldus. Par malheur l'*archiepiscopus Britanniae* en question occupa un

128. Ep. 122, p. 640. — Sur la collation du pallium au IX^e siècle et les formalités qui l'accompagnaient, voir DUINE, *Schisme*, p. 450, et H. THURSTON, *The pallium and the pallium oath* (*Month*, CLIV, 1929, p. 152-58).

129. Ep. 126 (p. 646-47).

130. Ep. 127 (p. 648-49).

131. *Liber Pontificalis*, éd. L. DUCHESNE (Paris, 1886). I, p. 376.

132. *R. Cel.*, XXII, 1901, p. 244.

siège, non de notre Bretagne, mais de la Grande-Bretagne, celui de Canterbury (692-730). Le pape ne se laissa pas convaincre par ce prétendu précédent, ni davantage par l'allégation qu'un certain Iuthmaël aurait aussi reçu le pallium du pape Adrien¹³³. La source de cette seconde allégation de Festinien n'a pas été retrouvée.

Après examen, le souverain Pontife déclara qu'il ne voyait rien dans la tradition ecclésiastique qui autorisât les Bretons à avoir leur propre métropole. Nicolas I^{er} mourut en 867. Le roi Salomon, soutien fervent de la primauté doloise, périt, assassiné, le 25 juin 874. On fit de lui un saint martyr en Bretagne¹³⁴.

Les papes ne cessèrent de protester contre la révolution ecclésiastique accomplie en Bretagne¹³⁵. Le conflit dura plus de trois siècles. Nous dirons plus loin comment une bulle d'Innocent III, en date du 1^{er} juin 1199, y mit fin, en obligeant l'évêque de Dol à renoncer à ses droits chimériques et à se soumettre à la juridiction du siège de Tours¹³⁶.

Les affaires ecclésiastiques de Bretagne produisirent une très vive émotion en France. On l'a bien vu par les conciles qui s'en occupèrent et par les démarches qu'elles suscitèrent. Or, suivant la pénétrante remarque de M. Paul Fournier, les deux grands reproches articulés contre les Bretons : violences faites à l'épiscopat par des séculiers, démembrement illégitime d'une province ecclésiastique, sont aussi les maux auxquels l'auteur des *Fausse Décretales* a surtout cherché à remédier. On constate en outre beaucoup d'autres ressemblances entre la situation du clergé breton au milieu du ix^e siècle et celle à laquelle le faux Isidore s'est efforcé de porter remède. « Nulle région

133. La lettre du pape Adrien accordant cette dignité à Festinien est un faux. Voir LOT, *Mélanges*, p. 31, note 2.

134. F. LE LAY, *La mort de Salomon, roi de Bretagne* (*Mém. SHAB*, V, 1924, p. 3-22).

135. Jean VIII, *Ep. 159 ad episcopos Britanniae* (PL, CXXVI, 801-802).

136. V. *inf.* § 7.

ne pouvait fournir un modèle plus ressemblant au tableau qu'a essayé de peindre Isidore¹³⁷ ». Aussi ces constatations ont-elles amené M. Fournier à placer dans la province de Tours et dans le voisinage de la Bretagne, probablement au Mans, l'« atelier pseudo-isidorien ».

VI

Les incursions scandinaves.

La première agression des Normands en Bretagne fut signalée par le sac de Nantes en 843¹³⁸. Cette ville fut, dans la suite, plusieurs fois réattaquée et pillée par les coureurs de mers, notamment en 853 et en 886. A partir de l'an 870, la vallée de la Loire et celle de la Vilaine reçoivent d'incessantes visites de l'ennemi. Le littoral nord de la péninsule n'est pas épargné. Hasting prend possession de l'île de Batz, et ravage, de 878 à 882, Tréguier et Dol. Enfin, le duc Alain I^{er} parvient à remporter à Questembert une éclatante victoire sur les envahisseurs (890). Ce succès lui valut le surnom de *Grand* et fit de lui le chef souverain de la Bretagne¹³⁹.

En 913 ou 914, l'abbaye de Landévennec est détruite. Les moines s'enfuient avec le corps du fondateur, saint

137. Paul FOURNIER, *Etude sur les Fausses Décrétales* (*Revue d'histoire ecclésiastique*, VII, 1906, p. 761-84); du même, art. *Décrétales (Fausses)* dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* d'A. D'ALÈS, I, col. 907-908; P. FOURNIER et G. LE BRAS, *Histoire des collections canoniques en Occident* (Paris, 1931), I, p. 196-201. Sur la question, voir encore LANGEN, *Nochmals: Wer ist Pseudoisidor?* (*Historische Zeitschrift*, XLVIII, 1882, p. 473-94); W. LEVISON dans le *Handbuch der Deutschen Geschichte* de GEBHARDT (Stuttgart, 1926), I, p. 262.

138. Sur les invasions normandes en Bretagne, voir LA BORDERIE, *HB*, II, p. 73 sq.

139. Voir H. WAQUET, art. *Alain I^{er}* (ou III) dans le *Dictionnaire de Biographie française* publié sous la direction de J. BALTEAU, M. BARROUX et M. PREVOST (Paris, 1932), I, col. 1075-76.

Guénolé, et se fixent à Montreuil sur la Canche¹⁴⁰. « En l'an 919, écrit le contemporain Flodoard, les Normands dévastent toute la Bretagne située dans la corne de la Gaule, au bord de la mer; ils l'écrasent, ils la détruisent; ils vendent, ils enlèvent ou ils chassent tous les Bretons¹⁴¹ ». Il se produisit, en effet, durant le second quart du x^e siècle, des exodes fort importants de Bretons hors de leur patrie, exode des nobles, exode des moines, exode des corps saints. Seuls ceux que la *Chronique de Nantes* appelle les *pauperes Britanni* demeurèrent attachés à la glèbe sous la domination scandinave¹⁴².

Beaucoup de Bretons passent en Angleterre. Les rapports entre Armoricaains et Anglo-Saxons paraissent avoir été fréquents et amicaux du ix^e au xi^e siècle. Alfred le Grand (871-901) envoie des présents aux monastères de la péninsule et accueille des Bretons à sa cour¹⁴³. C'est auprès de son petit-fils, Athelstan (924-940), que Mathuédoi, comte de Poher, se réfugie avec son jeune fils Alain, le futur libérateur de la Bretagne, et, ajoute la *Chronique de Nantes*, « *cum ingenti multitudine Britonum* » (931)¹⁴⁴. Même, après la période des invasions normandes en Armorique, les Bretons continuèrent d'être reçus avec une particulière bienveillance en Angleterre, comme l'atteste un texte curieux des lois dont on fait honneur à Edouard le Confesseur (1043-1066) : « *Britones vero armorici, cum venerint in regno isto, suscipi debent et in regno protegi sicut probi*

140. J. LOTH, *La date de la destruction de Landévennec par les Normands* (*An. Br.*, VIII, 1893, p. 492-93); RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON, *Itinéraire des moines de Landévennec fuyant les invasions normandes* (Saint-Brieuc, 1889); R. RODIÈRE, *Les corps saints de Montreuil* (Paris et Montreuil, 1901); A. OHEIX, *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer* (*Mémoires de l'Association bretonne*, 1906).

141. FLODOARD, *Annales*, éd. Ph. LAUER (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, Paris, 1905, p. 1).

142. *Chr. Nam.*, 34 (p. 83).

143. ASSER, *De rebus gestis Aelfredi*, éd. W. H. STEVENSON (Oxford, 1904), p. 60, 89.

144. *Chr. Nam.*, p. 82.

cives. De corpore regni hujus exierunt quondam, de sanguine Britonum regni hujus¹⁴⁵. »

Les noms bretons des inscriptions de l'église de Wareham (Dorset) font croire que ce lieu dut posséder, précisément au x^e siècle, une colonie de réfugiés bretons¹⁴⁶. Il est à supposer qu'une partie des traditions légendaires propres à l'Armorique appelées à prendre place dans les romans dits arthuriens et à former, avec les traditions galloises, la « matière de Bretagne », transmigra au temps de ces exodes.

D'un autre côté, au point de vue religieux, les nombreux noms de saints bretons qui se rencontrent dans plusieurs litanies et calendriers anglo-saxons furent aussi, sans doute, importés à cette époque¹⁴⁷. A ces milieux de réfugiés bretons en Angleterre on doit notamment assigner, suivant F. Duine, l'origine de deux litanies où se lisent des noms de saints anglo-saxons et de saints celtiques, dont beaucoup de saints Bretons¹⁴⁸.

Pourtant les moines bretons ne se portèrent pas en masse au delà de la Manche. C'est en France qu'ils cherchèrent un refuge avec les reliques de leurs saints¹⁴⁹. Ainsi firent ceux de Redon, dont l'abbaye fut dévastée pendant leur absence, ceux de Landévennec et de Ruis, ceux de Léhon et de Dol et de beaucoup d'autres monastères.

145. *Leges Edwardi Conf.*, 23 C, éd. F. LIEBERMANN, *Die Gesetze der Angelsachsen*, I, p. 658. Les *Leges Edwardi Conf.* ont été très probablement compilées vers 1135-36, mais le prologue nous apprend que ce texte est une déclaration faite par le roi Guillaume I^{er} dans une assemblée tenue en 1070 ou vers cette année-là. Voir LIEBERMANN, *Gesetze*, III, 341; J. EDWARDS, *Hywel Dda and the Welsh Lawbooks* (Bangor, 1929), p. 10.

146. Sur ces inscriptions, voir E MAC CLURE, *British Place-names in their historical Setting* (London, 1910), p. 161-62.

147. Cf. A. GASQUET et Ed. BISHOP, *The Bosworth Psalter* (London, 1908), p. 53-56.

148. DUINE, *Inventaire*, p. 41-43. Cf. L.-G., *Mentions anglaises de saints bretons et de leurs reliques* (*An. Br.*, XXXIV, 1920, p. 273-77); du même, *Notes sur le culte des saints bretons en Angleterre* (*An. Br.*, XXXV, 1923, p. 601-609).

149. LA BORDERIE, *HB*, II, p. 507-19; F. PLAINE, *Les invasions des Normands en Armorique et la translation générale des saints bretons* (Paris, 1899); F. LOT, *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne* (*An. Br.*, XV, 1899, p. 60-76).

De 921 à 936, les Normands demeurèrent absolument maîtres de toute la Bretagne, mais, en 936, Alain Barbetorte, qui avait grandi en exil, franchit la Manche et réussit, au prix de trois ans de luttes, avec le concours des comtes de Rennes et du Maine, à débarrasser complètement son pays des envahisseurs (939)¹⁵⁰.

VII

Les réformes ecclésiastiques en Bretagne
aux XI^e et XII^e siècles.

L'Eglise bretonne souffrit vivement, au XI^e siècle, des maux dont était atteinte, à cette triste époque, la hiérarchie catholique presque tout entière, le concubinage et la simonie. A Rennes, à Quimper, aux X^e et XI^e siècles, on constate une scandaleuse succession épiscopale de père en fils¹⁵¹. Budic, évêque de Nantes, arrivé par la simonie à la dignité épiscopale, est déposé au concile de Reims de 1049¹⁵². Juthaël, évêque de Dol, simoniaque, publiquement marié, traité de « nicolaïte » par Grégoire VII dans une lettre adressée à Guillaume le Conquérant, son protecteur, doté ses filles avec les terres et les rentes de son église¹⁵³. Frappé d'anathème par le Souverain Pontife, Juthaël veut lui résister, mais le clergé et le peuple dolois, révoltés de ses exactions et de ses turpitudes, expulsent de son siège l'exécrable personnage qui se dit « archevêque », mais qui n'est qu'un « archi-loup » (*non tam archiepiscopum quam*

150. Sur Alain II (ou IV), surnommé Barbetorte, voir l'art. de M. H. WAQUET dans le *Dictionnaire de Biographie française* (1932), I, col. 1076-77.

151. LA BORDERIE. *HB*, III, p. 168-71. Cf. B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les papes et les ducs de Bretagne* (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, CXXXIII, Paris, 1928), I, p. 1-43.

152. MANSI, *Concilia*, XIX, 741.

153. *PL*, CXLVIII, col. 674; MORICE, *Preuves*, I, p. 442-43.

archilupum) (1076)¹⁵⁴. Un très grand nombre de membres du clergé inférieur se laissent corrompre par le scandaleux exemple de l'épiscopat.

Les papes, on le pense bien, ne restèrent pas impassibles devant un pareil abaissement des mœurs et de la discipline cléricales. Après la déposition de Budic, Léon IX plaça sur le siège de Nantes un abbé de Saint-Paul de Rome, nommé Airard, qui s'appliqua à empêcher l'intrusion des laïques dans les bénéfices ecclésiastiques et à amender les mœurs du clergé. Mais, ce prélat et son entourage s'étant montrés impérieux et offensants pour les Bretons, ceux-ci les chassèrent en 1054¹⁵⁵.

Le clergé séculier ignorant, corrompu, à la merci des seigneurs laïques, était un mauvais instrument pour l'œuvre de réforme que Rome avait à cœur d'accomplir. On dut recourir aux moines. La Bretagne possédait déjà un grand nombre de monastères. Les ducs de Bretagne, les évêques, les barons zélés pour la bonne cause, firent appel, en outre, aux abbayes françaises de Marmoutiers, de Saint-Florent, de Saint-Aubin et de Saint-Serge à Angers, du Mont-Saint-Michel, pour obtenir le plus grand nombre possible de religieux à qui confier le relèvement spirituel et moral des paroisses¹⁵⁶. Non seulement, « par les efforts et les exemples de ces moines, les églises furent gouvernées selon les canons, le service religieux soigneusement entretenu et les mœurs chrétiennes relevées dans toutes les classes de la société¹⁵⁷ », mais, tout en cultivant les âmes, ils s'attaquèrent également au rude sol breton, en défrichèrent des portions considérables, et donnèrent à l'agriculture, dans toute l'étendue du duché, une impulsion très forte¹⁵⁸.

154. *Vita Gilduini*, chez DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* (Paris, 1619), p. 502.

155. LA BORDERIE, *HB*, III, p. 179-81.

156. DUINE, *Métropole*, p. 12.

157. LA BORDERIE, *HB*, III, p. 185.

158. LA BORDERIE, *HB*, III, p. 185-88.

Cependant, Dol maintenait toujours ses prétentions à l'indépendance vis-à-vis de la métropole de Tours. Son importance s'était pourtant bien amoindrie, Vannes et Quimper s'étant déjà rattachés à Tours¹⁵⁹. A l'indigne Juthaël succéda le vertueux Even, à qui Grégoire VII accorda, réserve faite de la question métropolitaine, le pallium (1076)¹⁶⁰. Ses deux successeurs, Jean et Rolland, obtinrent également cet insigne. En 1094 cependant, Urbain II enjoignit aux évêques de Bretagne de se soumettre à leur métropole légitime et déclara qu'après Rolland ses successeurs ne recevraient plus le pallium¹⁶¹. Rolland survécut à Urbain, à qui succéda Pascal II, lequel, en dépit de la déclaration de 1094, accorda le pallium au successeur de Rolland, Baudry, l'abbé lettré de Bourgueil (1107-1130), qui était allé le réclamer à Rome en 1109.

D'un autre côté, Dol perdait du terrain. Des quatre évêchés bretons qui lui demeuraient fidèles, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Brieuc, Tréguier et Alet, le dernier se détacha en 1120. Et Saint-Pol fit de même après la mort de l'évêque Galon († 1028 ou 1029)¹⁶².

Hildebert de Lavardin, élu archevêque de Tours en 1125, présida, environ deux ans plus tard, à Nantes, un concile provincial où il fut — du moins sur le papier — remédié à divers abus. On déclara notamment que les fils de prêtre ne pourraient être ordonnés à moins de faire au préalable profession dans un monastère de chanoines réguliers ou de moines¹⁶³. Agita-t-on la question métropolitaine dans ce concile ? Les actes ne le disent pas. Toujours est-il que, peu après, Hildebert écrivit au pape Honorius II pour le prier de ne plus, à l'avenir, accorder le pallium aux évêques de Dol, ses suffragants, attendu que l'usage n'en avait été

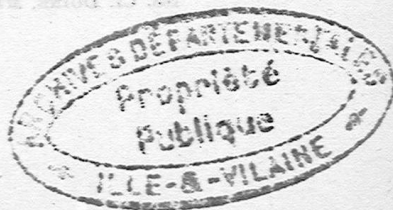
159. Cf. L. G., *Les chrétientés celtiques*, p. 374, note 2.

160. PL, CXLVIII, 459; MORICE, *Preuves*, I, 446.

161. MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus*, III, 878-81.

162. LA BORDERIE, *HB*, III, p. 199; DUINE, *Métropole*, p. 118, 119.

163. HILDEBERT, *Ep.*, II, 30 (PL, CLXXI, 253-54).



accordé à Baudry qu'en raison de ses mérites personnels et non pas à cause de son siège (1130)¹⁶⁴. Mais la démarche du métropolitain resta sans effet, puisque Geoffroy le Roux, successeur de Baudry, reçut le pallium des mains d'Innocent II.

La métropole de Bretagne conservait encore deux suffragants fidèles, Saint-Brieuc et Tréguier. En 1144, le pape Lucius II enjoignit aux évêques de ces deux sièges de se soumettre au métropolitain de Tours¹⁶⁵.

Sous le pontificat d'Eugène III (1145-1153), saint Bernard proposa un projet de concordat entre Dol et Tours, qui n'aboutit pas¹⁶⁶.

C'est Innocent III qui mit fin au long débat par une bulle en date du 1^{er} juin 1199. L'archevêché et le titre d'archevêque de Dol, déclara-t-il, seraient désormais supprimés, l'évêque de ce siège n'aurait plus le pallium et serait soumis, au même titre que les autres évêques bretons, au métropolitain de Tours¹⁶⁷. La décision pontificale ne rencontra de résistance nulle part en Bretagne (si ce n'est parmi les Dolois), car à l'heure où elle fut prise, les deux derniers suffragants de la pseudo-métropole, Saint-Brieuc et Tréguier, l'avaient déjà abandonnée. Jean VI, élu évêque de Dol depuis plusieurs années, fut consacré à Tours, probablement vers la fin de septembre 1201¹⁶⁸.

En dehors de cette vieille dispute, l'état de la société chrétienne offre, aux x^e, xi^e et xii^e siècles, un tableau qui est loin d'être édifiant. On ne voit guère que violence, sauvagerie de mœurs et dérèglements de tout genre chez les gens d'Eglise comme dans le monde laïque. Qu'on se rappelle les propos de Pierre Abélard sur ses moines de Saint-Gildas de Ruis : « *O quoties veneno me perdere ten-*

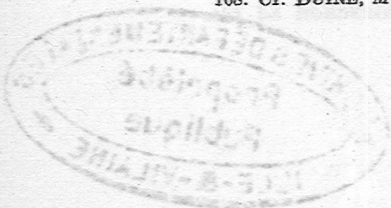
164. HILDEBERT, *Ep.*, II, 35 (col. 258-59).

165. MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus*, III, 890. Cf. DUINE, *Métropole*, p. 124.

166. MORICE, *Preuves*, I, 761; MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus*, III, 855, 897, 898.

167. MORICE, *Preuves*, I, 759-67; *PL*, CCXIV, 625.

168. Cf. DUINE, *Métropole*, p. 135-40.



laverunt ! »¹⁶⁹ et le « *Duram provinciam nactus sum* », de Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, écrivant à saint Bernard¹⁷⁰, et le « *cum scorpionibus habito* » de Baudry de Bourgueil, « *Dolensium metropolitanus* »¹⁷¹, et l'on conclura qu'en ces temps tourmentés la douceur n'était pas un des traits dominants du tempérament moral des Bretons.

Vers le milieu du XI^e siècle, un illuminé, énergumène et anarchiste, du nom d'Eon de l'Etoile, parcourut la Bretagne, prêchant la guerre aux gens d'Eglise et à leurs biens et faisant beaucoup d'adeptes. Il fut condamné par le concile de Reims de 1148¹⁷².

Cependant, si noir que soit le tableau, il faut bien convenir que tous ces dérèglements dans les idées, dans la discipline et dans les mœurs avaient leur équivalent à peu près dans tout le reste de la chrétienté, en ces âges de violents contrastes, où l'on vit, à côté de merveilleux exemples de sainteté, des désordres inouis. Les hérésies auraient pullulé en Bretagne vers l'an 1147, à en croire Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, qui écrivit alors un ouvrage en trois livres : *Contra haereticos sui temporis*, où il combat, en effet, une foule d'idées hétérodoxes¹⁷³. Mais toutes ces hérésies étaient-elles spéciales à la Bretagne de son temps ? Cela est peu probable. Après avoir fait allusion, dans la dédicace de son ouvrage, à une hérésie en particulier répandue dans le pays, mais sans la décrire (peut-être celle des Eounites, adeptes d'Eon de l'Etoile ?), il ne parle plus, dans ses trois livres, que de généralités, sans présenter un seul cas concret, sans nommer désormais la Bretagne ni parler d'aucun Breton. Singulier réquisitoire que celui-là ! Mieux vaut donc n'en point faire état. La

169. ABÉLARD, *Ep. 1, seu Historia calamitatum* (PL, CLXXVIII, 179).

170. JEAN D'ALET à S. Bernard (PL, CLXXXII, 681).

171. BAUDRY, *Vita Roberti de Arbrisello*, Prol. 2 (PL, CLXII, 1045).

172. VOIR F. VERNET, art. *Eon de l'Etoile* dans le *Dictionnaire de théologie* de VACANT et MANGENOT.

173. HUGUES D'AMIENS, *Contra haereticos* (PL, CXCH).

vieille Armorique avait ses misères, comme le reste du monde chrétien, mais, encore une fois, ne forçons pas les couleurs d'un tableau qui est déjà assez sombre.

L. GOUGAUD, O. S. B.

... cependant, si non que soit le tableau, il faut bien con-
venir que tous ces développements dans les idées, dans la
désobéissance et dans les moeurs avaient leur convulsion, à peu
près dans tout le reste de la chrétienté, en ces âges de
violents combats, où l'on vit à côté de merveilleux
exemples de saints, des désordres, moins, les hérésies
militaient partout en Bretagne vers l'an 1111, à en croire
Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, qui écrivit alors
un ouvrage en trois livres sur les hérésies, dans lequel
où il comptait, en effet, une foule d'idées hérétiques, et
mais toutes ces hérésies étaient-elles spéciales à la Bretagne
de son temps? Cela est peu probable. Après avoir fait
allusion, dans la dédicace de son ouvrage, à une hérésie en
particulier répandue dans le pays, mais sans la décrire
(peut-être celle des bouffes, adeptes d'un de l'école),
il ne parle plus, dans ses trois livres, que de généralités
sans présenter un seul cas concret, sans nommer désormais
la Bretagne ni parler d'aucun Breton. Singulier restriction
que celle-là! mieux vaut donc, en point de vue, la
... dans un ouvrage sur les hérésies.

LES FIGURES D'AMBIERS, CORDES BRÈVES (P. 120)
L'ART DE MARGRIT
LE VOYAGE DE MARGRIT
LE BIBLE, THE NOBLE DE AMBIERS, P. 121
LE JEAN D'ART & 2. BERTIN (P. 122)
LES ANGLAIS, P. 123